

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DES TRIBUNAUX

MONTRÉAL – Le 7 septembre 2017

Distingué/es invité/es et cher/ères ami/es, distinguished guests and dear friends,

C'est pour moi un plaisir renouvelé de participer à cette séance de rentrée des tribunaux, une tradition séculaire qui permet de réunir le monde juridique, chaque année, et de discuter des enjeux auxquels nous sommes confrontés dans le moment présent.

Selon l'usage, je commencerai par vous entretenir brièvement des développements principaux qui touchent la Cour d'appel à l'heure actuelle.

L'an dernier, à ce stade de mon allocution de rentrée, je vous disais que la Cour d'appel se portait bien, sauf en ce qui concernait ses effectifs, car nous étions toujours en attente de la nomination de juges à deux nouveaux postes créés législativement par la province. Il me fait plaisir de vous annoncer que l'un de ces nouveaux postes a tout récemment été comblé par la nomination de l'honorable Claudine Roy, jusque-là juge à la Cour supérieure du Québec. Avec les juges Simon Ruel et Jocelyn Rancourt, que j'ai eu le plaisir d'assermenter privément à Québec le 7 août dernier, la juge Roy ayant pour sa part été assermentée privément le 31 août dernier, je ne peux que me réjouir de

cet influx de talent à une Cour dont tous les membres en possèdent, mais abondance de biens ne nuit jamais.

La présentation officielle des juges Ruel et Rancourt aura lieu au Palais de justice de Québec le 28 septembre prochain, et celle de la juge Roy à la Cour d'appel de Montréal le 5 octobre suivant. Vous aurez compris, par le mot présentation plutôt qu'assermentation, que ces trois nouveaux juges ont déjà siégé comme juges d'appel cet été avant leur présentation, tant nous avons besoin de leurs services, même en été. Cela démontre bien leur engagement considérable envers le système de justice et les justiciables de cette province. Je les en remercie profondément.

Je veux également souligner une autre bonne nouvelle, puisque pour la première fois dans son histoire, la Cour d'appel, à l'occasion de son assemblée de formation du printemps 2017, a siégé ailleurs que dans les villes de Montréal et de Québec, pour entendre deux appels du district de la Mauricie, à Trois-Rivières. L'un était une affaire de séquestration, donc de droit criminel, et l'autre une affaire d'évasion fiscale. La salle était comble et les auditeurs ont suivi le tout avec une attention des plus soutenues.

Vous vous demandez peut-être ce qui a pu motiver la Cour d'appel du Québec, la cour d'appel la plus occupée au Canada, de proposer à nos législateur/es une modification au Code de procédure civile permettant à la Cour de siéger occasionnellement en région.

C'est qu'à une époque où la primauté du droit revêt une importance cruciale pour le maintien de nos garanties démocratiques, il est essentiel de favoriser des programmes de rapprochement entre le public, les justiciables et les professionnels du système de justice, pour mieux faire connaître nos institutions judiciaires, pour démystifier le fonctionnement du système de justice et pour familiariser les profanes avec les aspects moins aisément accessibles de ce système.

La primauté du droit, en effet, repose sur la confiance du public envers nos institutions, et notamment envers les cours et les juges qui en font partie. Les juges ne travaillent plus en silos, ni dans des tours d'ivoire. Les juges modernes s'intéressent aux phénomènes sociaux, réalisent qu'ils et elles remplissent une fonction symbolique, en incarnant le système de justice, en plus de rendre quotidiennement justice. Elles et ils savent qu'ils doivent faire l'effort de rendre plus transparente la façon dont les diverses cours gèrent et tranchent les affaires qui leurs sont soumises par les justiciables.

In other words, we judges, and even more importantly, you lawyers, who are an essential part of the justice system, not only have to make sure that the rule of law prevails, we also have to make sure that the rule of law is understood by the public, in the hope that this broader understanding will serve to make justice more accessible to citizens.

Je veux maintenant vous entretenir brièvement d'une question d'importance primordiale dans le milieu juridique.

Il y a quelques années, je soulignais lors d'une rentrée judiciaire le rôle unique que jouent les avocats en matière d'accessibilité à la justice en soutenant les activités de Pro Bono. J'aimerais aujourd'hui souligner un autre aspect de l'accessibilité à la justice, soit celui de l'accès à l'information juridique.

Éducaloi conçoit et produit des outils d'information et d'éducation simples, de qualité, fiables et accessibles, pour sensibiliser notre société aux dimensions juridiques des situations du quotidien et pour développer, au sein de cette société, les aptitudes nécessaires à l'exercice des droits.

Il est bien difficile, en effet, d'exercer des droits que l'on ne se connaît pas. Le site Web d'Éducaloi reçoit chaque année des millions de visites, signe évident d'un besoin pressant. Il me semble donc manifeste que pour la survie d'Éducaloi, qui éprouve à l'heure présente les vicissitudes trop répandues du manque de ressources suffisantes, la communauté juridique toute entière doit soutenir financièrement cet organisme sans but lucratif.

Assistant moi-même, le plus assidûment possible, aux événements d'Éducaloi, j'y ai rencontré un grand nombre d'entre vous et je sais que vous tenez à assurer sa survie. As worthy representatives of our legal system, I hope that you will join me in sustaining Éducaloi.

Abordant maintenant un autre sujet, je ne saurais passer sous silence la question des délais qui a grandement préoccupé le milieu juridique depuis déjà un certain temps, mais de façon très marquée cette année en raison des suites de l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire Jordan. Une formation de cinq membres de la Cour entendra dès la semaine prochaine trois affaires criminelles mettant en relief les problèmes d'application de cet arrêt dans le contexte juridique du Québec. Il va sans dire qu'il incombera à la Cour suprême du Canada, le cas échéant, de se pencher sur la justesse des solutions que nous adopterons.

Enfin, il me semble opportun, une fois de plus, de vous rappeler le rôle essentiel que jouent les avocats et avocates dans le maintien et le rétablissement de la paix sociale entre les divers groupes de la société. C'est vers elles et eux que se tourneront celles et ceux des justiciables qu'angoisse l'écartèlement social actuel. Je ne vais pas vous en donner des exemples. Vous connaissez aussi bien que moi les symptômes de cet écartèlement.

Depuis l'adoption de la Charte constitutionnelle, le système de justice a su veiller à la légalité et à la constitutionnalité des lois au niveau de leur conformité avec les droits fondamentaux que les Chartes existantes garantissent, de façon égale, à chaque individu. La Charte constitutionnelle, en particulier, légitimise une certaine limitation de la souveraineté des parlements et sert de passage à un régime de primauté constitutionnelle. La

Charte québécoise des droits et libertés de la personne en fait autant dans son ordre juridictionnel.

Un résultat mal anticipé est le développement de conflits de préséance entre droits fondamentaux individuels entre eux – la liberté d’expression de certains et la préservation de l’égalité de certains autres, par exemple – ainsi qu’entre droits individuels et droits collectifs. Je ne veux rien préconiser par ces propos. Je constate simplement l’existence du phénomène.

Les avocat/es ont toujours su développer l’argumentaire utile et nécessaire pour trouver un point d’équilibre, c’est-à-dire, pour inspirer aux tribunaux des solutions qui satisfassent non seulement le droit, mais aussi la justice sociale, qui sachent promouvoir les capacités de chacun/e pour rendre possible l’épanouissement de tous les membres de la société. C’est ainsi, par exemple, que grâce aux efforts des membres du Barreau et des juges, le mariage entre personnes du même sexe est maintenant légalement reconnu. Il s’agit d’un cas où le judiciaire a véritablement entraîné le législatif.

Si le rôle des avocat/es est si important, c’est que, selon l’expression consacrée, they are the carriers of the brief. Their role in ensuring the availability of the rule of law for all cannot be overemphasized. It is therefore important not to undermine that role. Lawyers deserve considerable respect. One should bear in mind that many, if not most, of the initiatives which have ensured due process before the courts have been fostered by lawyers.

Nos institutions judiciaires, si chères à notre démocratie, ne sauraient évoluer, ni même subsister, sans l'apport journalier des avocats et avocates, dont la proximité avec les justiciables est ce qui permet aux tribunaux de répondre aux besoins de ces derniers, besoins qui souvent sont en compétition les uns avec les autres, et possiblement le seront encore davantage à l'avenir. Ce sont les avocats et avocates qui, finalement, servent d'interprètes aux justiciables, aux noms desquel/les ils plaident pour la préservation d'une société juste, ainsi que pour le maintien de la dignité de chaque membre d'une société.

Cette contribution par les membres du Barreau à la société dans toute sa diversité est essentielle. Et c'est pourquoi la magistrature continuera de compter sur le Barreau pour insuffler au droit vigueur et créativité dans la poursuite et la défense des droits de toutes et tous les justiciables. Les membres du Barreau ont su faire preuve de conviction, de courage et d'initiative pour traiter de tous types de conflits de société et faire apparaître le droit. Le Barreau mérite que nous ayons confiance qu'il saura en faire autant à l'avenir.

The members of the Bar have always known how to reach to the judicial system in order to make sure that tolerance remain the hallmark of democracy, and society is grateful for their continuing to play that essential role.

In the words of the late Antonio Lamer, a society without lawyers cannot be a free society.

Je vous laisse donc sur ces propos du regretté Antonio Lamer, qui disait qu'une société sans avocat n'est pas une société libre.

Sachant que vous saurez relever le défi, je vous remercie de votre attention et vous souhaite la meilleure des années judiciaires.

Nicole Duval Hesler,  
Juge en chef